

# Option relevant du domaine de la santé (Site de Valence)

UFR de Médecine - UFR de Pharmacie

06/09/23

Année universitaire 2023/2024
Université Grenoble Alpes - Tous droits réservés



- 1. Accès à la 2<sup>ème</sup> année des études de santé
- 2. Objectifs pédagogiques
- 3. Principes de l'option santé
- 4. Contenu
- 5. Modalités pédagogiques
- 6. Modalités de contrôle des connaissances
- 7. Méthodologie de travail
- 8. Candidatures à une admission en 2ème année des études de santé
- 9. Obligation vaccinale pour les étudiants en santé

### Nombre de places attribuées en 2<sup>ème</sup> année du premier cycle des études



#### de MMOP à la rentrée 2024 et ventilation provisoire par voie d'accès\*

	Médecine	Pharmacie	Maïeutique	Odontologie	Total
PASS	108	54	18	8	188
LAS 1	30	15	6	3	54
LAS 2-3	70	35	10	6	128
Paramed 2-3	5	-	2	-	7
Passerelles	12	6	2	-	20
Total	225	110	38	17	390

<sup>\*</sup> Sous réserve d'approbation par le conseil d'administration de l'UGA

## Nombre de places attribuées en 2ème année de la formation conduisant au DE de masseur kinésithérapeute au CHUGA\*



Université	Parcours	Capacités d'Accueil 2022
	étudiants classés en rang utile à l'issue du 1° ' et 2" groupe d'épreuves de la filière médecine du Parcours Accès Spécifique Santé	20 places
Université Grenoble Alpes	étudiants ayant validé la première année de licence du domaine « Sciences, Technologies, Santé »	6 places
(Grenoble + Valence)	étudiants ayant validé la première année de licence du domaine « Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives »	6 places
Université Savoie Mont-Blanc	étudiants ayant validé la première année de licence du domaine « Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives » ou « Sciences, Technologies, Santé »	3 places
Université Grenoble Alpes et/ou Université Savoie Mont-Blanc	étudiants ayant validé 60 crédits ECTS et classés en rang utile à l'issue du 1e'et 2 <sup>nd</sup> groupe d'épreuves des licences avec option relevant du domaine de la santé	7 places
	étudiants ayant validé au moins 120 crédits ECTS et classés en rang utile à l'issue du 1e'et 2ndgroupe d'épreuves des licences avec option relevant du domaine de la santé	13 places
Recrutement national	Sportifs de Haut Niveau	2 places

<sup>\*</sup> Ventilation provisoire, sous réserve d'un amendement entérinant la ventilation définitive des places avant la fin de l'année 2022



- 1. Accès à la 2<sup>ème</sup> année des études de santé
- 2. Objectifs pédagogiques
- 3. Principes de l'option santé
- 4. Contenu
- 5. Modalités pédagogiques
- 6. Modalités de contrôle des connaissances
- 7. Méthodologie de travail
- 8. Candidatures à une admission en 2ème année des études de santé
- 9. Obligation vaccinale pour les étudiants en santé

## Option santé : Objectifs pédagogiques

- 1. Acquérir une méthode de travail intelligente et universelle
- Acquérir des connaissances polyvalentes de base nécessaires à une poursuite d'étude en 2<sup>ème</sup> année des études de santé

Formation reposant sur des modalités de pédagogie hybrides





- 1. Accès à la 2<sup>ème</sup> année des études de santé
- 2. Objectifs pédagogiques
- 3. Principes de l'option santé
- 4. Contenu
- 5. Modalités pédagogiques
- 6. Modalités de contrôle des connaissances
- 7. Méthodologie de travail
- 8. Candidatures à une admission en 2ème année des études de santé
- 9. Obligation vaccinale pour les étudiants en santé

## Option santé : principes

- 2 semestres
- 10 ECTS répartis en :
  - 1. 2 UE (5 ECTS au semestre impair et 5 ECTS au semestre pair)
  - 2. Module préparation aux épreuves du 2<sup>nd</sup> groupe : 0 ECTS (semestre pair)
  - 3. Module découverte métiers de la santé : 0 ECTS (semestre pair)
- 1ère session (30/11/23 et 21/03/24 à confirmer)
- Session de rattrapage du S1 et S2 (20/06/24 à confirmer)
- UE définitivement acquises et capitalisables

## Option santé : principes

#### 10 ECTS inclus dans les 60 ECTS

L1 STAPS

L1 Histoire

L1 Histoire de l'art – archéologie

L1 Philosophie

L1 Musicologie

L1 Sciences pour la santé

#### CU 10 ECTS en plus des 60 ECTS

Autres L1 option santé

L2 option santé

L3 option santé



## **Option santé : principes**

#### Licence avec accès santé 1

Inscription automatique à
l'option santé au S1 et S2
Aucune démarche à
effectuer

#### Licence avec accès santé 2 et 3\*

Inscription au CU via un lien du 07/09 au 15/09

Lien:

https://forms.gle/PwAYZkP3SjNHTvcb6







- 1. Accès à la 2<sup>ème</sup> année des études de santé
- 2. Objectifs pédagogiques
- 3. Principes de l'option santé
- 4. Contenu
- 5. Modalités pédagogiques
- 6. Modalités de contrôle des connaissances
- 7. Méthodologie de travail
- 8. Candidatures à une admission en 2ème année des études de santé
- 9. Obligation vaccinale pour les étudiants en santé

#### Semestre impair (S1, S3, S5)

#### **UE Sciences fondamentales (5 ECTS)**

Physique-chimie

**Biochimie** 

Biologie cellulaire

Histologie-Biologie du développement

Biostatistiques

## Option santé : Contenu

Semestre pair (S2, S4, S6)

## **UE Sciences médicales et pharmaceutiques (5 ECTS)**

Physiologie (2 cycles)

Anatomie

Initiation Connaissance Médicament (2 cycles)

**Préparation épreuves 2<sup>nd</sup> groupe (0 ECTS)** 

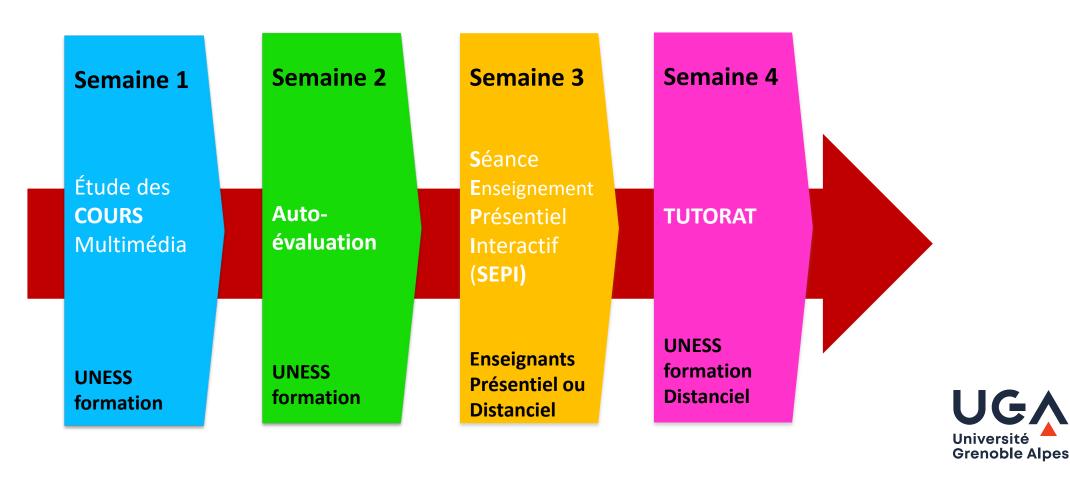
Découverte métiers de la santé (0 ECTS)



- 1. Accès à la 2ème année des études de santé
- 2. Objectifs pédagogiques
- 3. Principes de l'option santé
- 4. Contenu
- 5. Modalités pédagogiques
- 6. Modalités de contrôle des connaissances
- 7. Méthodologie de travail
- 8. Candidatures à une admission en 2ème année des études de santé
- 9. Obligation vaccinale pour les étudiants en santé

## Option santé : Modalités pédagogiques

#### Séquences d'apprentissage sur 4 semaines



## Modalités pédagogiques à confirmer sur le site du secteur Santé et UNESS Formation

	UE	SEM 38	SEM 39	SEM 40	SEM 41	SEM 42	SEM 43	SEM 44	SEM 45	SEM 46	SEM 47	SEM 48
		21/09/2023	28/09/2023	05/10/2023	12/10/2023	19/10/2023	26/10/2023		09/11/2023	16/11/2023	23/11/2023	30/11/2023
	BIOCELL	Etude des cours	Auto-évaluation	SEPI/TD (P)	10/10/23 : tutorat (D)							
VALENCE 16h 18h	BIOSTATS		Etude des cours	Auto-évaluation	SEPI/TD (P)	17/10/23 : tutorat (D)						
	PHYSIQUE CHIMIE			Etude des cours	Auto-évaluation	SEPI/TD (P)	24/10/23 : tutorat (D)					
	ВІОСН				Etude des cours	Auto-évaluation	SEPI/TD (P)		07/11/23 : tutorat (D)			
	HBDD					Etude des cours	Auto-évaluation			SEPI/TD (P)	21/11/23 : tutorat (D)	

Cours : étude des enseignements sonorisés UNESS formation – connexion avec les identifiants Agalan UGA lien : cf diapo modalités pédagogiques

Questions d'auto-évaluation en ligne : UNESS formation

SEPI : Présentiel ou distanciel (jeudi 16h-18h)

Tutorat: UNESS formation + distanciel (mardi 18h-19h)



- 1. Accès à la 2<sup>ème</sup> année des études de santé
- 2. Objectifs pédagogiques
- 3. Principes de l'option santé
- 4. Contenu
- 5. Modalités pédagogiques
- 6. Modalités de contrôle des connaissances
- 7. Méthodologie de travail
- 8. Candidatures à une admission en 2ème année des études de santé
- 9. Obligation vaccinale pour les étudiants en santé

### Option santé : Modalités de contrôle des connaissances

#### Epreuves présentielles sur le site santé

- Epreuve terminale de fin de semestre (30/11/23 et 21/03/24 à confirmer)
- Durée : 60 min au S1 / 60 min au S2
- Environ 40 questions par épreuve (≥ 1:30 min/QCM)

Présence obligatoire

Respect des groupes / horaires



## Option santé: validation

#### Note moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20.

Pour l'admission en 2<sup>ème</sup> année des études de médecine, maïeutique, pharmacie et odontologie, l'option relevant du domaine de la santé est un bloc de connaissances et de compétences qui ne peut pas être validé par compensation avec d'autres unités d'enseignement de la licence. La compensation s'applique au sein de chaque unité d'enseignement de l'option relevant du domaine de la santé, et entre les unités d'enseignement de l'option relevant du domaine de la santé, à l'intérieur du bloc de connaissances et de compétences. Les unités d'enseignement de l'option relevant du domaine de la santé validées sont acquises et capitalisables.

## Option santé : validation

#### Note moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20.

Pour la poursuite d'étude en 2<sup>ème</sup> année de licence, l'option relevant du domaine de la santé peut être validée par compensation, lorsqu'elle est incluse dans les 60 crédits ECTS de la 1<sup>ère</sup> année de licence.



- 1. Accès à la 2<sup>ème</sup> année des études de santé
- 2. Objectifs pédagogiques
- 3. Principes de l'option santé
- 4. Contenu
- 5. Modalités pédagogiques
- 6. Modalités de contrôle des connaissances
- 7. Méthodologie de travail
- 8. Candidatures à une admission en 2ème année des études de santé
- 9. Obligation vaccinale pour les étudiants en santé



## Option santé : méthodologie

- une source de connaissances unique (UNESS formation)
   toutes les réponses / modes de raisonnements sont dans les enseignements sonorisés
- un emploi du temps homogène et rythmé
- un moyen équitable d'échanger avec l'enseignant (SEPI)
- une préparation aux épreuves terminales efficace et validée par les enseignants (Auto-évaluation et Tutorat)



### Option santé : Planifiez votre travail

- Planifiez votre semaine à l'avance
- Planifiez chaque journée la veille au soir
- Planifiez votre séance de travail = fixez-vous des objectifs réalistes

- Ne pas remettre au lendemain
- Ne pas prendre de retard sur le planning
- Ne pas « éponger » le retard de la semaine précédente au détriment de la semaine en cours

## Option santé : Privilégiez l'ambiance de travail

#### Ambiance matérielle

Ayez un cadre de travail adapté

(calme, agréable, bien éclairé, confortable)

#### **Ambiance intellectuelle**

Pas de rivalité + respect d'autrui

Collaborez entre vous

Formez des binômes et/ou des équipes de travail





## **Option santé**

## 1. Visualisation des enseignements sur UNESS formation

- UNESS formation est la source pour élaborer vos fiches de synthèse
- un cours sur UNESS formation doit être visualisé une seule fois
- vous pouvez rédiger vos fiches de synthèse au cours de la visualisation en faisant avancer le cours à votre vitesse
- ne restez pas passif devant UNESS formation
- quittez UNESS formation régulièrement (une fois par heure)



### Un piège : votre ordinateur et internet

l'ordinateur est destiné à visualiser les cours sonorisés

- coupez votre téléphone quand vous travaillez
- ne perdez pas de temps sur l'ordinateur (navigation sur internet, réseaux sociaux)
- supprimez les programmes de jeux
- quand vous avez un peu de temps libre, ne le passez pas sur l'ordinateur



## L'Option Santé

## Travaillez sur des fiches de synthèse

#### Intérêts:

- impose l'extraction des informations et leur synthèse
- permet d'être systématique
- facilite la mise à jour et la correction
- constitue un support de révision rapidement accessible
- permet de quitter l'écran et le clavier
- évite de subir passivement les informations à l'écran

## Option santé : Travaillez sur des fiches de synthèse

Documents strictement personnels (vos codes, vos limites...)

Feuilles ouvertes, révisables, stéréotypées

(code couleurs, mise en page, tous les moyens mnémotechniques sont bons)

Rédigées lors de la visualisation du cours sonorisé

Multipliez les fiches (chapitres / sous chapitres...)

Mises à jour

par des liens inter-disciplines

après l'auto-évaluation en ligne

après le SEPI

N'hésitez pas à modifier, à supprimer... à refaire

Relisez vos fiches et révisez sur vos fiches





## **Option santé**

## 2. Auto-évaluation en ligne (UNESS formation)

- 1. Questions élaborées par l'enseignant facultaire
- 2. Contenu calqué sur les épreuves terminales
- 3. Composition à distance
- 4. Epreuves numériques dématérialisées (UNESS formation)



### **Option santé**

### 3. Séance d'enseignement présentiel interactif (SEPI)

2 heures par matière étudiée

le programme de l'épreuve terminale est UNESS formation mais

les SEPI ré-expliquent les messages mal compris

les SEPI illustrent : il est souvent plus facile de comprendre et de retenir à l'aide d'exemples concrets, marquants, attractifs, ludiques

les applications en SEPI font appel à la compréhension plus qu'à la mémorisation

SEPI présentiel ou distanciel selon la discipline



### **Option santé : 4. Tutorat**

- Le tutorat est orienté vers la préparation des épreuves d'évaluation par la réalisation d'exercices. Il est animé par des étudiants, de 2<sup>e</sup> année de médecine, pharmacie, maïeutique et kiné, et supervisé par les enseignants responsables des cours et des épreuves terminales.
- Chaque séquence donne lieu à un tutorat organisé en 2 temps :
  - Epreuve numérique en ligne : réalisation le week-end d'une épreuve de 40 minutes et d'environ 20 QCM (ouverture des épreuves entre vendredi 12h et lundi 12h 40 min à partir de l'affichage de la copie)
  - 2. Séance de correction tutorée de l'épreuve réalisée en ligne : Correction interactive à distance avec les tuteurs (mardi de 18h à 19h)

## Option santé : Volume de travail hebdomadaire

TOTAL: 15 h / séquence





- 1. Accès à la 2<sup>ème</sup> année des études de santé
- 2. Objectifs pédagogiques
- 3. Principes de l'option santé
- 4. Contenu
- 5. Modalités pédagogiques
- 6. Modalités de contrôle des connaissances
- 7. Méthodologie de travail
- 8. Candidatures à une admission en 2ème année des études de santé
- 9. Obligation vaccinale pour les étudiants en santé

### LaS: Admission en 2ème année des études de santé

Epreuve	Filière	Note LaS Sem. impair	Epreuve	Capacité L1 + L2-3*	
1 <sup>er</sup> groupe	Médecine	> seuil I		15 + 35	
	Maïeutique	> seuil I	seuil I Admission directe		
	Pharmacie	> seuil I	Admission directe	7 + 17	
	Odontologie†	> seuil I		1 + 3	
	Médecine	Seuil I > X > seuil II	Note LaS	15 + 35	
2 <sup>nd</sup> groupe	Maïeutique	Seuil I > X > seuil II	Epreuve rédactionnell	3 + 5	
	Pharmacie	Seuil I > X > seuil II	Epreuve redactionneil	8 + 18	
	Odontologie <sup>†</sup>	Seuil I > X > seuil II	2 entretiens	2 + 3	

<sup>\*</sup> Ventilation provisoire

## LaS: 1<sup>er</sup> groupe d'épreuve d'admission en 2<sup>ème</sup> année des études de santé

- Validation de l'option santé (10 ECTS) ou validation du PASS (60 ECTS)
- Note obtenue à la session 1 de la LaS (semestre impair)
- Seuil minimal pour chaque filière (I) défini par le jury
- Liste des candidats admis directement par ordre de mérite et dans la limite des capacités d'accueil :
  - en 2<sup>ème</sup> année des études de médecine, de pharmacie, et de maïeutique à l'UGA
  - en 2<sup>ème</sup> année des études d'odontologie à l'Université de Lyon
  - en 2<sup>ème</sup> année de la formation conduisant au DE de masseur kinésithérapeute

## LaS: 1<sup>er</sup> groupe d'épreuve d'admission en 2<sup>ème</sup> année des études de santé

- Acceptation définitive de l'admission en 2ème année d'une des formations (M
   Ma O P K) au plus tard 8 jours avant le début des épreuves du 2<sup>nd</sup> groupe
- Renoncement à l'admission en 2<sup>ème</sup> année des autres formations (M Ma O P
   K)
- Renoncement à se présenter au 2<sup>nd</sup> groupe d'épreuves.
- Désistement possible mais modification du choix impossible
- En cas de désistement, <u>perte du bénéfice des résultats</u> obtenus aux épreuves du 1<sup>er</sup> groupe

## LaS: 2<sup>nd</sup> groupe d'épreuve d'admission en 2<sup>ème</sup> année des études de santé

- Validation de l'option santé (10 ECTS) ou validation du PASS (60 ECTS)
- Note obtenue à la session 1 de LaS (semestre impair)
- Epreuve écrite rédactionnelle
- 2 entretiens avec 2 jurys

Liste des candidats admis directement par ordre de mérite et dans la limite des capacités d'accueil :

- en 2<sup>ème</sup> année des études de médecine, de pharmacie, et de maïeutique à l'UGA
- en 2<sup>ème</sup> année des études d'odontologie à l'Université de Lyon
- en 2<sup>ème</sup> année de la formation conduisant au DE de masseur kinésithérapeute

## LaS: 2<sup>nd</sup> groupe d'épreuve d'admission en 2<sup>ème</sup> année des études de santé

- Acceptation définitive de l'admission en 2<sup>ème</sup> année d'une des formations (M Ma O P K) au plus tard <u>15 jours</u> après la publication des résultats
- Renoncement à l'admission en 2<sup>ème</sup> année des autres formations (M Ma O P K)
- Désistement possible mais modification du choix impossible
- En cas de désistement, <u>perte du bénéfice des résultats</u> obtenus aux épreuves du 2<sup>nd</sup> groupe
- Liste complémentaire

#### **Candidatures**

- Un candidat peut présenter deux fois sa candidature pour une admission dans les formations M Ma O P, sous réserve d'avoir validé au moins 60 crédits ECTS supplémentaires lors de sa seconde candidature.
- Le nombre de candidatures s'entend quel que soit le nombre de formations (i.e., parmi M Ma O P) pour lesquelles le candidat a déposé un dossier.

## Dossier de candidature : dépôt en Avril 2024

- Description du parcours de formation antérieur (mention de licence et année d'inscription)
- Etablissement dans lequel le candidat est inscrit
- Nombre de candidatures antérieures déposées dans une université française
- Attestation sur l'honneur indiquant le nombre d'inscriptions :
  - en PACES / PASS / LAS
  - en PCEM1
  - en PCEP1
- Attestation sur l'honneur indiquant que le candidat n'a pas déposé ni ne déposera au cours de la même année universitaire de dossier de candidature dans une autre université.



- 1. Accès à la 2ème année des études de santé
- 2. Objectifs pédagogiques
- 3. Principes de l'option santé
- 4. Contenu
- 5. Modalités pédagogiques
- 6. Modalités de contrôle des connaissances
- 7. Méthodologie de travail
- 8. Candidatures à une admission en 2ème année des études de santé
- 9. Obligation vaccinale pour les étudiants en santé

## Vaccinations requises pour l'admission en 2<sup>ème</sup> année des étude de santé

Dès l'inscription en LAS, les étudiants doivent contacter leur médecin pour vérifier et faire certifier qu'ils sont à jour des vaccinations suivantes :

- Diphtérie Tétanos Poliomyélite (DTP)
- Hépatite B

Ils doivent également réaliser une intradermoréaction à la tuberculine (IDR) (en mm) (ou un test IGRA) datant de moins d'un an

## Vaccinations requises pour l'admission en 2<sup>ème</sup> année des étude de santé

#### **CERTIFICAT MEDICAL**

Afin d'attester de la conformité aux obligations

vaccinales, le certificat médical devra être déposé

sur l'espace personnel en janvier 2024

Tout manquement aux obligations vaccinales expose l'étudiant à l'impossibilité de s'inscrire en 2ème année des études de santé et à la perte du bénéfice des résultats de la LAS.

Je soussigné(e) Dr, certifie que
M., Mmené(e) le/
a bénéficié des vaccinations OBLIGATOIRES conformes à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation pour les professionnels de santé (réf : calendrier vaccinal 2022 et loi n°2022-46 du 22 janvier 2022 modifiant la loi n°2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire):
est à jour de la vaccination DTP
<ul> <li>a présenté un schéma complet de vaccination contre l'HEPATITE B¹</li> </ul>
<ul> <li>est en conformité avec l'obligation vaccinale contre la COVID-19<sup>2</sup></li> </ul>
□ a fait la preuve d'une immunisation contre l'hépatite B (attestation d'un résultat, même ancien, montrant des AC anti-HBs> 100 UI/I, ou d'une vaccination menée à terme avec sérologie montrant des AC anti-HBs≥10 Ui/I avec AC anti-HBc non détectés).
est <b>non répondeur(se)</b> à la vaccination (Si après la protocole des 6 injections, la sérologie est toujours négative <b>OU</b>
est <b>immunisé</b> (e) contre l'hépatite B par la maladie
□ a bénéficié d'un Tubertest de référence (ou d'un test IGRA) et est indemne de maladie tuberculeuse³
Fait à
Signature et cachet obligatoires

### Site Internet dédié Option santé LaS



#### **Contact:**

scolarite-optionsante@univ-grenoble-alpes.fr

Plusieurs voies d'accès aux études de santé sont possibles, la Licence comportant une option "accès santé" (L.AS) est proposée sur le site de Grenoble et le site de Valence à l'Université Grenoble Alpes (UGA) et à l'Université Savoie Mont Blanc (USMB). 45% des places de 2e année sont réservées aux étudiant ayant validé une L1, L2 ou L3 et ayant validé l'option santé.



## Mentions légales

L'ensemble de ce document relève des législations française et internationale sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle. Tous les droits de reproduction de tout ou partie sont réservés pour les textes ainsi que pour l'ensemble des documents iconographiques, photographiques, vidéos et sonores.

Ce document est interdit à la vente ou à la location. Sa diffusion, duplication, mise à disposition du public (sous quelque forme ou support que ce soit), mise en réseau, partielles ou totales, sont strictement réservées à l'Université Grenoble Alpes (UGA).

L'utilisation de ce document est strictement réservée à l'usage privé des étudiants inscrits à l'Université Grenoble Alpes (UGA), et non destinée à une utilisation collective, gratuite ou payante.